

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 10 OCTOBRE 2011

- n° 28 de M. Georges Rhally (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 30 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la compatibilité des normes "société 2000 watts" appliquées à notre patrimoine construit de la Vieille Ville

M. Georges Rhally (DC/VL) résume le postulat ci-après :

"Nous prions le Conseil communal d'étudier la comptabilité des normes 'société 2000 watts' appliquées à notre patrimoine immobilier construit de la Vieille Ville.

L'Etat de Fribourg vise une réduction drastique de notre consommation énergétique. Actuellement autour des 6000 watts, la consommation devra descendre à 4000 watts en 2030 et à 2000 watts en 2100. Si ces nouvelles normes peuvent être appliquées aux nouvelles constructions, il n'en sera pas de même pour les immeubles protégés de notre Vieille Ville. Les aspects de la préservation du patrimoine entrent en conflit avec les normes d'une gestion rationnelle de l'énergie. Des façades en molasse couvertes d'une isolation périphérique, ou des toits en tuiles cachés sous des panneaux solaires ou photovoltaïques, sont des solutions caricaturales, mais conséquentes d'une reprise 'à la lettre' des exigences précitées. Nous demandons au Conseil communal une étude pour définir les priorités et donner aux propriétaires de ces immeubles des solutions concrètes."